

UNE RECHERCHE-ACTION AU SERVICE DE LA TRANSMISSION DE PRATIQUES A LA CROISEE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES DROITS CULTURELS

Introduction.....	1
1. Une recherche-action collective impliquee qui vise la transmission a la fois comme finalite et processus	2
1.1. Configuration de notre recherche-action entre les 4 poles « pour », « par », « sur » et « avec »	3
1.1.1. Une recherche « pour » la transmission de methodes et pratiques du mouvement Peuple et Culture	3
1.1.2. Une recherche « par » et « avec » les membres de Peuple et Culture	3
1.1.3. Une recherche « sur » la transmission de pratiques et methodes	4
1.2. Notre problematique de recherche-action : la transmission comme finalite et processus	4
1.3. Methodologie d'une recherche-action collective impliquee	5
1.3.1. Identification et selection de pratiques et methodes.....	5
1.3.2. Élaboration du format de l'entretien collectif croise.....	6
2. Construction d'une grille d'analyse globale combinant les concepts de l'education populaire et des droits culturels	6
2.1. Les categories conceptuelles federatrices de l'education populaire.....	6
2.2. Les categories conceptuelles definitives des droits culturels.....	7
2.3. Construction d'une grille d'analyse globale	9

Introduction

Avant leur entrée dans la loi française en 2015, ni les politiques publiques, ni les associations, quelque soient leurs champs d'interventions, n'évoquaient l'exercice des droits culturels comme socle pour construire leurs actions. En 2022, les droits culturels font l'objet de nombreux débats, notamment au sein des politiques culturelles. Ils demeurent dans le même temps inconnus de nombreux acteurs et actrices hors champ culturel. Les enjeux qu'ils suscitent trouvent cependant un intérêt croissant au sein de l'éducation populaire. Nous citons trois exemples pour illustrer cet écho. Un premier exemple est les Rencontres nationales de l'Éducation Populaire co-organisées en mars 2022 par la Ville de Poitiers et le Cnajep¹. L'une des 15 thématiques retenues pour interpeller les candidat·es à l'élection présidentielle était formulée de la manière suivante : « Promouvoir les droits culturels : la question des droits culturels ne peut se résumer aux seules questions liées à la culture institutionnelle. Elle place l'humain au cœur de l'éducation populaire dans le respect de sa liberté, de sa dignité et des droits humains fondamentaux. La culture s'entend ainsi comme faisant partie de chaque personne, porteur d'histoire, d'expériences, de reconnaissance ». Un deuxième exemple est l'organisation en octobre 2022 du colloque intitulé : « L'humain... au beau milieu ! » par la fédération d'éducation populaire Les Francas en partenariat avec la Métropole de Lyon. Ce colloque traite de l'affirmation des droits culturels et de leur déclinaison en matière de politiques publiques et d'actions, notamment dans la médiation culturelle. Un troisième exemple est l'expérimentation menée en région Nouvelle Aquitaine entre 2017 et 2019 avec 75 volontaires, dont ont fait partie plusieurs associations d'éducation populaire. Cette expérimentation a abouti à un rapport intitulé « Droits culturels des personnes : préconisations pour la région Nouvelle

¹ Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire

Aquitaine »². En 2019, suite à la participation de Peuple et Culture Corrèze à cette expérimentation, qui demeure l'une des plus grandes actions publiques menée à ce jour en France en faveur d'une introduction des droits culturels, le mouvement Peuple et Culture a souhaité introduire ce sujet comme une nouvelle manière de penser ses pratiques associatives. Notre union nationale d'éducation populaire met notamment en avant comme démarches communes aux associations adhérentes celles qui favorisent l'éducation critique, l'autonomie, l'ouverture culturelle et interculturelle, la transmission des savoirs, le goût de l'expression et de l'action collective, la créativité. Des temps de formation ont été l'occasion d'opérer une réflexion critique nous conduisant à nous poser un ensemble de questions, notamment sur l'accès à la culture. Selon Jean-Claude Richez, « favoriser l'accès au savoir et à la culture du plus grand nombre et en particulier aux plus démunis »³, est un des invariants constitutifs de l'éducation populaire, dont l'héritage historique pluriel ne permet pas d'apporter une définition unique et stabilisée. Si l'un des principes fondateurs de l'éducation populaire est de partir des personnes pour construire ses actions, force est de constater que son langage ne le traduit pas toujours. Lorsque nous évoquons dans nos projets le fait de rendre accessible la culture à toutes et tous, de quelle culture parle-t-on ? Certaines personnes seraient-elles dépourvues de culture ? En maîtrisant ce que recouvre la notion de droits culturels, serions-nous en mesure de décrire plus clairement le sens et la valeur de nos actions ? Reconsidérer l'intérêt général à partir des droits humains fondamentaux nous permettrait-il une meilleure compréhension de l'articulation entre la sphère éthique de nos pratiques et la sphère publique ? Nous pressentons des passerelles conceptuelles et de pratiques qui ont une portée transformatrice, et qui ont rencontré une des grandes orientations votées lors de l'Assemblée générale (AG) de Peuple et Culture en 2020. D'une part, il s'agit de poursuivre la démarche réflexive qu'a toujours développée Peuple et Culture, par l'actualisation et la transmission de ses méthodes et pratiques en intégrant l'approche par les droits culturels. D'autre part, il s'agit d'élaborer un savoir qui permet à Peuple et Culture et aux militant·es de l'éducation populaire de construire un discours et un positionnement éclairé et éclairant sur le croisement entre éducation populaire et droits culturels. Nous souhaitons profiter de ce travail d'analyse sur nos pratiques pour mieux comprendre ce que l'éducation populaire et les droits culturels ont à s'apporter mutuellement. Un groupe de travail a été créé pour opérationnaliser cette orientation. L'enjeu de la mission du groupe d'identifier une méthodologie systématique, rigoureuse et acceptée par tous et toutes a guidé notre choix vers la recherche-action⁴. Cet article est une restitution synthétique de la mise en œuvre de ce processus en cours. Il est composé de deux parties. La première présente notre démarche de recherche-action « collective impliquée ». La seconde expose la construction d'une grille qui combine de manière croisée les concepts de l'éducation populaire et ceux des droits culturels pour analyser nos pratiques et méthodes.

1. Une recherche-action collective impliquée qui vise la transmission à la fois comme finalité et processus

Plusieurs définitions de la recherche-action ont été formulées au fur et à mesure de son développement au sein de la communauté scientifique. Nous retenons celle de Marie-Anne Hugon et Claude Seibel : « Il s'agit de recherches dans lesquelles il y a une action délibérée de transformation de la réalité ; recherches ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances sur cette réalité » (p. 13)⁵. Le sociologue Henri Desroches⁶ a élaboré une typologie de la recherche-

2 Rapport « droits culturels : préconisations pour la Région Nouvelle-Aquitaine Version finale au 16 avril 2019 »

3 Richez, J-C. (2010). *Cinq contributions autour de l'éducation populaire*. Document non publié, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Consulté à l'adresse : <https://injep.fr/publication/cinq-contributions-autour-de-leducation-populaire/>

⁴ Cet article est issu d'un travail de recherche-action mené en collaboration entre Peuple et Culture et le laboratoire Larac de l'Université Grenoble Alpes.

⁵ Marie-Anne Hugon & Claude Seibel, 1988, *Recherches impliquées, Recherches action : Le cas de l'éducation*, Bruxelles, De Bœck Université.

⁶ Henir Desroche, 1982, *Les auteurs et les acteurs. La recherche coopérative comme recherche-action*. Communauté. Archives de Sciences sociales et de la Coopération et du Développement, 59, 39-64.

action qui situe les liens entre les chercheurs-chercheuses et les acteurs et actrices se retrouvant réciproquement impliqué-es. C'est une typologie qui distingue les trois fonctions d'une recherche-action :

- La recherche « pour », correspondant à la recherche d'application, pour l'action. Elle vise une transformation, une adaptation ou la résolution d'un problème.

- La recherche « par », correspondant à la recherche d'implication. Il s'agit d'une double implication : celle des chercheurs-chercheuses dans l'action et/ou des acteurs-actrices dans la recherche.

- La recherche « sur », correspondant à la recherche d'explication. Elle consiste à produire des connaissances académiques sur le domaine concerné via la construction de systèmes théoriques.

Cette typologie a été actualisée par Jean-François Marcel⁷ qui lui a ajouté une quatrième catégorie « avec ». Selon lui, ces catégories correspondent à des pôles entre lesquels chaque recherche-action se construit et se situe. Le positionnement conscient, assumé et argumenté entre ces différents pôles « sur », « pour », « par », « avec » crée la singularité de chaque recherche-action. Nous présentons ci-dessous les spécificités de la recherche-action que nous avons élaborée.

1.1. Configuration de notre recherche-action entre les 4 pôles « pour », « par », « sur » et « avec »

1.1.1. Une recherche « pour » la transmission de méthodes et pratiques du mouvement Peuple et Culture

Nous considérons l'orientation de l'AG comme la commande. Elle a pour finalité la transmission de pratiques et méthodes d'éducation populaire développées au sein du mouvement Peuple et Culture. Le calendrier fixé est celui voté par l'AG : de septembre 2020 à septembre 2023. Notre travail de recherche-action correspond à une réponse méthodologique pour atteindre cette finalité, ayant pour objectifs :

- Construire un cadre méthodologique pour récolter, analyser, formaliser, transmettre les pratiques et méthodes au sein d'un travail collectif.
- Intégrer les apports de la rigueur méthodologique d'une démarche scientifique en sciences sociales pour construire de la connaissance à partir d'un travail de récolte et d'analyse collective des pratiques et méthodes.
- Construire une méthodologie qui facilite la stratégie du mouvement Peuple et Culture d'intégrer l'approche des droits culturels dans le travail d'analyse.
- Élaborer un cadre méthodologique qui favorise l'expérimentation collective de pratiques, ici l'analyse collective de pratiques et méthodes dans une démarche de recherche-action.

1.1.2. Une recherche « par » et « avec » les membres de Peuple et Culture

La forme de notre travail collectif est construite à partir de plusieurs composantes :

- Le pilotage de la recherche-action est assuré par un groupe de travail nommé « groupe méthodes ». Celui-ci est composé initialement de 6 personnes et fluctue en intégrant de nouvelles personnes. En effet, une ouverture du groupe à d'autres membres est posée comme un principe de base, avec cette condition d'un engagement à participer régulièrement aux réunions pour ne pas empêcher l'avancement du projet. Les membres du groupe adoptent une posture de militant·e – chercheur·euse, à partir de leur statut bénévole ou professionnel. La prise de distance nécessaire à ce double positionnement est facilitée par la mission de la recherche-action qui est différente du travail quotidien des membres du groupe de travail.

- L'accompagnement du groupe de travail dans la conception et la conduite de sa démarche méthodologique est assuré par l'un de ses membres, au travers d'une mission de stage dans le cadre

⁷ Jean-François Marcel, 2016, *La recherche-intervention par les sciences de l'éducation : Accompagner le changement*. Dijon, Éducagri éditions.

d'un master 2 en Sciences de l'éducation – parcours Ingénierie de la formation professionnelle à l'Université Grenoble Alpes.

- Le groupe de travail a la délégation du Conseil d'administration pour mener la recherche-action. Son contrôle démocratique est assuré par des temps de restitution et par son ouverture à d'autres membres.

Ce groupe-pilote ne travaille pas seul. Les personnes adhérentes membres des associations ou adhérentes individuelles sont impliquées dans toutes les phases de la recherche-action, de l'identification de pratiques et méthodes jusqu'à leur transmission en passant par leur analyse. En ce sens, nous nommons notre démarche de recherche-action collective impliquée, dans le sens qu'Alexia Morvan donne à l'implication : les chercheur·euses-citoyen·nes ou citoyen·nes-chercheur·euses sont impliqués par rapport à leur objet de recherche. Alexia Morvan parle de recherche-action émancipatoire dans le sens qu'elle s'intéresse « à créer les meilleures conditions pour que chacun·e s'autorise, et s'*auteurise*, à la production de savoirs » (p. 145)⁸. La production de connaissances nouvelles correspond au pôle de la recherche « sur ».

1.1.3. Une recherche « sur » la transmission de pratiques et méthodes

Ce pôle de la recherche-action dépasse l'élaboration de solutions pour répondre aux objectifs du groupe de travail et à la finalité de l'orientation, pour produire des connaissances académiques transférables à d'autres contextes et généralisables. Trois aspects de ce pôle retiennent notre attention. Les deux premiers sont d'ordre méthodologiques, le troisième d'ordre conceptuel, mais tous les trois visent à une transformation de l'action.

La première question à laquelle nous souhaitons répondre s'appuie sur la finalité de l'orientation : comment récolter des pratiques pour les transmettre et former ?

La seconde question est relative à l'introduction sur le terrain d'une nouvelle façon de penser nos pratiques associatives d'éducation populaire par l'approche des droits culturels : comment construire une grille de lecture et d'analyse qui combine les deux approches ?

La seconde question est un des moyens pour répondre à la troisième : Qu'est-ce que les démarches d'éducation populaire et des droits culturels ont-elles à s'apporter mutuellement ? Autrement dit, qu'est-ce que l'approche par les droits culturels peut apporter aux pratiques d'éducation populaire ? Et inversement : qu'est-ce que l'éducation populaire peut apporter à l'exercice des droits culturels ? Ces trois questions sont à l'origine de notre problématique.

1.2. Notre problématique de recherche-action : la transmission comme finalité et processus

Plusieurs aspects sont pris en compte pour construire notre méthodologie. Le premier concerne les moyens dont on dispose, notamment en temps de travail. Il intègre la temporalité des différentes personnes mobilisées. Aussi, un travail d'identification et de sélection a été nécessaire puisque de nombreuses pratiques et méthodes sont déployées au sein des associations du mouvement sollicitées plus l'Union en tant que tête de réseau. Toutes ne pourront pas faire l'objet d'un travail de récolte et d'analyse. Il est convenu que durant la période votée en AG, le groupe de travail aura le temps de récolter et analyser seulement certaines pratiques parmi celles qui seront sélectionnées. Le premier travail de récolte et d'analyse permettra d'évaluer la pertinence de la démarche et des outils construits, et ainsi de les réajuster si besoin pour les autres pratiques.

Le second aspect concerne le souhait de croiser les approches dans l'analyse. Nous aspirons répondre à la question de l'identification des points de convergence entre éducation populaire et droits

⁸ Alexia Morvan, 2016, *Légitimation et recherche-action dans le champ de l'Éducation populaire*. Dans : Jean-François Marcel éd., *La recherche-intervention par les sciences de l'éducation : Accompagner le changement* (p. 139-154). Dijon, Éducagri éditions.

culturels en nous appuyant sur l'analyse de données issues du terrain. Comme nous ne visons pas à rendre compte de toutes les pratiques existantes, nous souhaitons repérer des éléments significatifs à l'issue de chaque analyse et les approfondir au gré de l'avancée de nos travaux. L'intégration des droits culturels dans le travail d'analyse poursuit un triple objectif :

- augmenter la portée réflexive de notre travail avec les acteurs et actrices par le fait-même d'intégrer une nouvelle approche dans l'analyse
- poursuivre la formation des personnes membres du mouvement Peuple et Culture sur la question des droits culturels par un travail d'analyse collective réflexif sur les pratiques
- identifier, analyser et formaliser les points convergents, complémentaires, spécifiques, voire divergents à chacun de ces deux grands concepts, pour élaborer des savoirs qui intègrent les contradictions pour mieux les dépasser et permettre ainsi aux pratiques de se renouveler

Le troisième aspect s'inscrit dans le processus du travail collectif de notre recherche-action en lien avec notre démarche d'éducation populaire. Il est important pour le mouvement Peuple et Culture que ce projet soit l'occasion pour ses membres de se rencontrer, échanger, renforcer une interconnaissance, expérimenter collectivement des pratiques, dans un objectif de transmission et de formation.

La prise en compte de ces trois aspects nous conduit à formuler la problématique de recherche suivante : comment construire, dans une démarche de recherche-action, une méthodologie de récolte et d'analyse de pratiques qui vise la transmission à la fois comme finalité et processus ?

1.3. Méthodologie d'une recherche-action collective impliquée

Nous développons dans cette partie les procédures et les outils méthodologiques déployés pour répondre à notre problématique. Ils rendent compte du processus de notre recherche-action comprenant :

- l'identification et la sélection de pratiques et méthodes
- l'élaboration d'un format de récolte : l'entretien collectif croisé
- la construction d'une grille d'analyse globale

Ils ont été élaborés une fois que le fonctionnement du groupe de travail a été défini. Nous ne pouvons pas le développer ici mais il relate la dimension collective de notre travail de recherche-action par la construction d'un cadre commun.

1.3.1. Identification et sélection de pratiques et méthodes

Nous avons procédé en deux étapes pour réaliser ce travail : une première consistant à solliciter les structures, une seconde par la mise en place d'entretiens exploratoires auprès de chacune des associations. La sélection s'est faite sur la base de pratiques et méthodes identifiées par les associations elles-mêmes. Notre intention a été de partir de ce que les associations souhaitent transmettre et ce qui fait sens pour elles.

Une phase d'entretiens exploratoires a permis de préciser et cerner les pratiques et méthodes. A l'issue des entretiens exploratoires, le groupe a regroupé certaines pratiques. D'une part, ce choix s'appuie sur l'observation que plusieurs associations développent une même pratique ou que les pratiques développées s'inscrivent au sein d'une même thématique sociale, culturelle ou éducative. Il semble alors intéressant au groupe de croiser les regards des associations afin de développer une analyse plus riche. D'autre part, réunir plusieurs associations autour d'une même thématique est une réponse à notre problématique. En effet, procéder à une analyse croisée par thématique est un cadre méthodologique qui permet à la situation d'analyse-même d'être un temps de transmission pour les personnes qui y participent. Neuf thématiques ont été ainsi identifiées.

1.3.2. Élaboration du format de l'entretien collectif croisé

Par « entretien collectif croisé », nous entendons une technique de collecte de données qui relève du même procédé que l'entretien semi-directif. Celui-ci consiste en l'élaboration d'un plan d'entretien qui comprend la rédaction des consignes d'ouverture et de clôture, les questions envisagées et les relances prévues. Les questions sont formulées de manière ouverte en s'appuyant des dimensions de questionnement déterminées a priori à partir d'une grille d'entretien.

Un entretien croisé reprend cette même procédure, en interrogeant deux personnes sur un même temps. Son objectif est de croiser les regards sur les questions prévues.

L'entretien collectif croisé que nous mettons en place consiste à croiser les regards, représentations et raisonnements de plusieurs personnes (plus de deux) lors d'un même temps. Ce format répond à notre objectif de doubler au temps de récolte des données un temps d'échanges, de partage, de confrontations de points de vue et de transmission. Le choix des personnes interrogées par thématique s'est fait suite aux entretiens exploratoires, dont l'un des objectifs était d'identifier les personnes ressource sur les pratiques et méthodes retenues. Après le choix du type d'entretien, de son format et des personnes interrogées, le groupe de travail a élaboré une grille d'entretien qui s'appuie sur la grille d'analyse globale que le groupe a construite en combinant les concepts de l'éducation populaire et des droits culturels.

2. Construction d'une grille d'analyse globale combinant les concepts de l'éducation populaire et des droits culturels

Nous définissons l'éducation populaire et les droits culturels comme des catégories conceptuelles regroupant un ensemble de concepts dont le périmètre est difficile à circonscrire. Nous ne pouvons pas exposer dans cet article l'ensemble du cadrage théorique qui a été réalisé pour notre étude⁹. Nous présentons de manière succincte les définitions de ces deux catégories conceptuelles, les concepts principaux qui les caractérisent et un point de vue sur leur croisement.

2.1. Les catégories conceptuelles fédératrices de l'éducation populaire

Une caractéristique fondatrice de l'éducation populaire est de relier intention et action. Nous souscrivons à la définition praxéologique de l'éducation populaire construite par la FFMJC¹⁰ dans les années 1990 à partir d'un travail collectif, avec la collaboration du philosophe Luc Carton, et qui sert de point de départ au travail de l'« Offre Publique de Réflexion sur l'avenir de l'éducation populaire » organisée entre 1998 et 2001 par le ministère de la Jeunesse et des Sports : « travail de la culture dans la transformation sociale et politique »¹¹ (Christian Maurel, 2010, p. 21). Cette première définition sert d'hypothèse pour rendre compte du caractère opérationnel de l'éducation populaire, considérée comme une praxis. Cette dernière est définie par André Morin (1985) comme « l'art d'agir sur les conditions pour les changer »¹² (p. 44), dans le but de lier l'action et la réflexion pour transformer le monde, comme l'exprime Paulo Freire (1974)¹³. Afin de saisir concrètement comment ce lien se traduit dans la réalité, nous nous appuyons sur les quatre missions convergentes que Christian Maurel (2012) assigne à l'éducation populaire et qui relèvent d'un processus allant d'un niveau individuel vers un niveau collectif :

⁹ Nous trouvons ce cadrage théorique dans le mémoire de recherche de Ludo Labrune dans le cadre d'un master 2 en Sciences de l'éducation - parcours Ingénierie de la formation professionnelle - de l'Université Grenoble Alpes, intitulé : « Une recherche-action au service de la transmission de pratiques à la croisée de l'éducation populaire et des droits culturels ».

¹⁰ Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture

¹¹ Christian Maurel, 2010, *Éducation populaire et puissance d'agir : les processus culturels de l'émancipation*, Paris, l'Harmattan.

¹² André Morin, 1985, *Critères de « scientificité » de la recherche-action*. *Revue des sciences de l'éducation*, 11(1), 31-49. <https://doi.org/10.7202/900478ar>

¹³ Paulo Freire, 1974, *Pédagogie des opprimés ; suivi de conscientisation et révolution*. Paris, François Maspero.

« - **La conscientisation** consiste à prendre conscience de sa place dans la société et celle qu'on pourrait ou devrait y occuper.

- **L'émancipation individuelle et collective** consiste à sortir, aussi modestement que cela soit, (une prise de parole, une proposition, un premier acte de résistance...) de la place qui vous a été assignée par les conditions sociales, les appartenances culturelles, le genre ou encore les handicaps de toutes sortes.

- **L'augmentation de la puissance démocratique d'agir** : consiste à passer du « pouvoir sur » (potestas) que l'on subit ou que l'on impose – et souvent que l'on impose parce qu'on le subit -, au « pouvoir de » (potentia) - ce que nous nommons « puissance d'agir » - cette capacité à ne plus, ou à moins subir l'Histoire, mais à la faire ».

- **La transformation sociale et politique** renvoie à la mise en mouvement d'individus conscients, émancipés ou en voie d'émancipation, mobilisant leur puissance collective d'agir au service d'un projet de société repensé » (pp. 3-4)^{14 15}.

Nous avons retenu la formulation de ces quatre missions comme les quatre grands concepts sur lesquels s'appuie notre travail d'analyse. Cette entrée nous a semblé pertinente pour extraire les principes de l'éducation populaire pour une analyse des pratiques. En effet, nous souscrivons à l'analyse de Laurent Besse, Frédéric Chateigner et Florence Ihaddadene, qui la lisent comme englobante, en ce sens qu'elle peut « se décliner en différents domaines : production et partage de savoirs, acte artistique, engagement social et associatif... » (2016, p. 35)¹⁶.

2.2. Les catégories conceptuelles définitoires des droits culturels

La revue de littérature nous a permis de croiser ces quatre grandes missions à quatre grands concepts définissant les droits culturels. L'approche par les droits culturels étant celle du droit international, nous avons retracé leur ancrage historique et juridique. Cela a consisté en la lecture des textes internationaux ayant contribué à leur émergence, évolution et développement au niveau international et en France. Leur sélection s'appuie d'une part sur les textes internationaux recensés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Elle s'est faite d'autre part avec la revue de littérature des analyses produites sur ces textes par la communauté scientifique. Nous rappelons que leur origine est la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 avec ses articles 22 et 27, qui actent les droits culturels comme ayant la même valeur que les autres droits, par exemple ceux à l'éducation, à la santé, au logement, etc., en les inscrivant dans le système indivisible des droits humains fondamentaux. Cette Déclaration a été ratifiée pour ne pas revivre la barbarie de la seconde guerre mondiale, avec comme enjeu central de maintenir et consolider la paix. Jean-Michel Lucas¹⁷ précise cette origine à partir de la réflexion faite après-guerre sur l'interdiction des personnes juives de participer à la vie culturelle allemande sous le régime nazi¹⁸.

14 Christian Maurel a depuis ajouté deux missions fondamentales à l'éducation populaire au regard des enjeux actuels de société : la création de communs citoyens et la création d'imaginaires sociaux partagés. Christian Maurel, 2018, *Quelles conceptions et missions de l'éducation populaire face aux enjeux actuels de société*, MJC du Laü, Pau, 9 novembre 2018.

15 Christian Maurel, 2012, *Éducation populaire et transformation sociale*. Communication présentée à la Fondation Gabriel Péri.

16 Besse, L., Chateigner, F. & Ihaddadene, F. (2016). L'éducation populaire. *Savoirs*, 42, 11-49. <https://doi.org/10.3917/savo.042.0011>

17 Jean-Michel Lucas, professeur d'économie, est ancien haut-fonctionnaire dans l'administration culturelle française (Ministère de la Culture, directeur régional des affaires culturelles). Il est aujourd'hui consultant en politiques culturelles et publie sous le pseudonyme Doc Kasimir Bisou.

18 Jean-Michel Lucas, France Culture, interview du 01-01-2021. <https://www.franceculture.fr/emissions/affaire-en-cours/affaires-en-cours-du-jeudi-04-fevrier-2021>

Au sein du système d'indivisibilité des droits humains, nous retenons la définition que donne l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) reprenant celles de la Déclaration de Fribourg de 2007 et de Patrice Meyer-Bisch¹⁹ (2008) :

« Les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité. Les droits culturels font partie du système indivisible et interdépendant des droits humains. Ils permettent de mettre en valeur la dimension culturelle des autres droits de l'homme. Ils en complètent l'interprétation et ont un effet levier sur leur effectivité, puisqu'ils visent à rassembler les conditions nécessaires à l'émancipation des personnes. Ils impliquent de développer les processus par lesquels chaque personne peut accéder librement aux références culturelles de son choix et participer à leur développement, comme à autant de ressources qui sont nécessaires au respect de sa dignité humaine et au développement de son pouvoir d'agir, notamment dans l'exercice de ses droits fondamentaux » (pp. 10-11)²⁰.

Définir les droits culturels comme étant à la fois un droit, une liberté et une responsabilité permet de garantir leur indivisibilité et leur interdépendance avec les autres droits humains. En effet, Patrice Meyer-Bisch (2008, p. 6) explique comment un droit humain est une relation sociale dont l'enjeu central est celui de la dignité humaine²¹.

Cette définition souligne ensuite l'idée selon laquelle les droits culturels permettent de comprendre la place de la culture dans le système d'indivisibilité des droits humains. En s'appuyant sur la définition du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc) de 1966 et son article 15, la Déclaration de Fribourg de 2007 dans son article 2 définit le concept de culture pour comprendre comment s'opère cette intégration :

« Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ».

Cette définition de la culture est proche de celle anthropologique. Comme le souligne Jean-Michel Lucas (2017), elle est toutefois différente en ce sens qu'il s'agit d'une définition éthique qui n'a pas de prétention à la recherche d'une vérité scientifique. Elle s'appuie sur le fait que « chaque personne dispose, en propre, du droit fondamental de donner du sens à sa vie » (Lucas, 2017, p. 26)²². La Déclaration de Fribourg de 2007 a synthétisé les droits culturels en formulant six droits, qui permettent de faire le lien entre leur conception globale et les conditions de leur mise en œuvre. Nous nous sommes appuyé-es sur ce travail de synthèse pour identifier et retenir les catégories conceptuelles suivantes sur lesquelles porte notre travail d'analyse : l'acte d'identification,

- la participation à la vie culturelle,
- la capacité,
- la co-construction de l'action publique

19 Patrice Meyer-Bisch, philosophe, a été coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg de 1993 à 2016 et de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie, liée à l'Institut, de 1998 à 2016. Il est le fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels créé en 2004 et le coordonnateur du groupe international d'experts qui a rédigé la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels.

20 Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles. Collectif « Pour une démarche de progrès par les droits culturels » (2019). Culture et émancipation : cheminer avec les droits culturels.

21 Meyer-Bisch, P. (2008). Analyse des droits culturels. Dossier sur la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels. *Droits fondamentaux*, 7. <https://www.crdh.fr/revue/n-07-2008/dossier-sur-la-declaration-de-fribourg-sur-les-droits-culturels-analyse-des-droits-culturels/>

22 Jean-Michel Lucas, 2017, *Les droits culturels. Enjeux, débats, expérimentations*. Territorial éditions.

Après la revue de littérature, nous avons situé ainsi ces catégories conceptuelles au regard des missions de l'éducation populaire :

- Le processus de conscientisation comprend l'acte d'identification par la mise en relation de valeurs qui permet aux personnes de se relier aux autres, au monde, aux références culturelles de leur choix et ainsi de donner du sens à leur existence.
- La participation à la vie culturelle est un droit à l'émancipation, en garantissant les libertés effectives des personnes à s'exprimer, créer, se positionner dans leur environnement.
- La capacité à faire des liens entre les choix et les actes qui caractérise la capacité est une condition préalable nécessaire au processus de la puissance démocratique d'agir, en tant que connexion de capacités.
- La co-construction de l'action publique est nécessaire à une transformation sociale et politique.

A partir de la définition des concepts de l'éducation populaire, des droits culturels, de leurs dimensions et composantes, nous avons élaboré une grille d'analyse commune. Celle-ci a pour vocation de servir de grille de lecture pour l'ensemble des pratiques et méthodes identifiées au sein du mouvement Peuple et Culture. Dans notre processus de recherche-action, elle sera réactualisée en fonction des résultats obtenus. Elle pourrait servir d'outil d'analyse aux acteurs et actrices de l'éducation populaire qui souhaitent analyser leurs pratiques et s'approprier la question des droits culturels.

2.3. Construction d'une grille d'analyse globale

Cette grille combine de manière croisée les concepts de l'éducation populaire et ceux des droits culturels. Le groupe de travail a formulé des indicateurs pour mesurer et appréhender les concepts et leurs dimensions et/ou leurs composantes dans leur réalité. Lucile Vadcard (2020) donne les définitions suivantes des notions de concepts, dimensions, composantes et indicateurs :

- « Concept : notion intervenant dans l'étude, et que l'on cherche à mesurer.
- Dimension : caractère du concept qui pourra en rendre compte.
- Composante : sous-partie des dimensions qui permettent de fractionner les dimensions complexes.
- Indicateur : élément variable accessible à la mesure »²³.

La grille que nous présentons ci-dessous a pour but de mettre en correspondance les concepts relatifs aux deux grandes catégories étudiées. Elle est présentée sans les indicateurs, pour en faciliter la lecture²⁴. Les indicateurs que nous avons déclinés demeurent à un niveau général. Ils sont à ajuster et à adapter pour chaque méthode de récolte (entretiens, observations, analyse de la pratique, etc.) et en fonction des pratiques et méthodes interrogées, qui ne mobiliseront pas systématiquement toutes les dimensions des concepts.

23 Lucile Vadcard, cours du 24/11/2020 à l'Université Grenoble Alpes – Département Sciences de l'Éducation.

24 Nous retrouvons la grille avec les indicateurs avec ce lien : créer le lien.

grille d'analyse commune éducation populaire / droits culturels

Note : **en rouge** : les éléments spécifiques à l'éducation populaire / **en vert** : les éléments spécifiques aux droits culturels / **en marron** : les éléments ayant un même vocabulaire.

concepts	dimensions	composantes
conscientisation / identification	socialisation des savoirs / Réciprocité (égale dignité) et diversité culturelle	transmission des savoirs / accès aux savoirs et aux ressources culturelles, liberté de choisir ses références culturelles co-construction des savoirs - intelligence collective - autoformation collective, / appropriation culturelle
		le dialogue - espaces de contradiction et de conciliation
	Développement d'une pensée critique) / capabilité	favoriser les capacités d'analyse / capabilité
		meilleure connaissance du monde / accessibilité - diversité culturelle
		réflexivité
		prise de conscience des mécanismes de domination / cheminement liberté-dignité-capabilité
émancipation individuelle et collective / liberté et droit de participer à la vie culturelle	Liberté d'expression	
	Liberté de création, invention, expérimentation	
	Autonomie, liberté d'initiatives, ouvrir le champ des possibles, liberté de positionnement	

concepts	dimensions	composantes
puissance démocratique d'agir / capabilité	Exercice de la vie démocratique et développement de la citoyenneté / les 4 "D": démocratie, droits, dignité, diversité", liberté effective	Accepter et faire vivre le pluralisme des points de vue, reconnaître les contradictions et avoir la possibilité de s'exprimer sur ces contradictions / idem espaces de contradictions et de conciliation
		être acteur et actrice de son environnement socio-politique
		Engagement et responsabilité (de soi vers l'intérêt général), volontariat (à la fois des acteurs et des citoyen·nes / droits et devoirs en tant que citoyen·e envers l'intérêt général pour faire humanité (reconnaissance et respect des droits fondamentaux) + respect critique
	Intelligence collective et travail en réseaux coopérer et co-construire	mutualisation des pratiques et des réflexions / coopération entre différents acteurs et en réseaux
		co-construction des savoirs
		Action et organisation collective / coopération au sein des modes de gouvernance
concepts	dimensions	composantes
transformation sociale et politique / co- construction de l'action publique	(Vivre, protéger, renforcer, rénover la démocratie) / les 4 "D"	Création de nouveaux rapports sociaux, développement de mouvements sociaux / lutte contre les discriminations, les inégalités sociales
		Résister à l'individualisme, la mise en concurrence, la compétition, la performance dans ce qu'elle a d'asservissant / relation de qualité et lutte contre la marchandisation du monde
		Pluralité culturelle et accepter la différence - Laïcité / reconnue comme une condition nécessaire à la démocratie et à la diversité
	Lutter contre les inégalités sociales et culturelles et contre les discriminations	Accéder et participer aux savoirs et à la culture / conditions nécessaires à la réalisation du droit de chacun·e de participer à la vie culturelle : de la disponibilité à l'adéquation
		L'ouverture des possibles, sur toutes les potentialités humaines
		liens avec la sphère du travail (partie délaissée depuis la moitié du 20ème siècle) / lien avec toutes les sphères de la vie sociale et pas seulement culturelle, dont l'économie
	L'intérêt général et le souci de l'autre au premier plan d'un projet politique / faire humanité, interaction entre le droit individuel de vivre son identité dans le respect et la protection de la diversité culturelle en tant que patrimoine commun de l'humanité	Agir avec les institutions
		Développement et maintien du lien social / relation de qualité
		Aller vers un mieux vivre ensemble (avec des règles pour s'opposer "à la toute puissance individuelle ou collective" / vouloir vivre ensemble, interaction entre le droit individuel de vivre son identité dans le respect et la protection de la diversité culturelle en tant que patrimoine commun de l'humanité
	Développer les communs	

Nous apportons plusieurs remarques et précisions sur la construction de cette grille. Les pratiques et méthodes interrogées ne mobiliseront pas systématiquement toutes les dimensions des concepts. Le concept de transformation sociale et politique est en effet rarement observable directement à partir des pratiques développées au quotidien par les associations. Le groupe « méthodes » a tenu à préciser son souhait de rester humble dans son travail d'analyse. Ces concepts correspondent à des missions, à des grandes finalités. Il ne s'agit pas de vérifier si nos pratiques permettent directement d'atteindre ces finalités, mais si elles participent à leur niveau, même avec de petites actions, ou si elles tendent vers elles. C'est l'une des raisons pour lesquelles le groupe a encore très peu défini d'indicateurs pour le concept de transformation sociale et politique.

L'analyse du croisement théorique entre les concepts d'éducation populaire et ceux des droits culturels n'est pas l'objectif de notre recherche-action. Elle est une étape nécessaire pour identifier et comprendre à travers l'analyse des pratiques ce qu'ils ont à s'apporter mutuellement. Nous repérons déjà, à la lecture de cette grille, certains éléments de convergence :

- Nous pouvons associer à chaque concept/dimension/composante de l'éducation populaire un concept/dimension/composante des droits culturels qui lui est proche. Nous entendons par-là une proximité de sens.
- Certaines dimensions et composantes partagent le même vocabulaire. Si les notions sont parfois très proches, les deux catégories conceptuelles ont majoritairement leur vocabulaire spécifique. Intégrer l'approche des droits culturels à notre analyse implique donc d'inclure un aspect sémantique.
- Les plus grandes similarités constatées se situent au niveau des concepts d'émancipation et de participation à la vie culturelle pour lesquels la revue de la littérature fait état d'un vocabulaire commun (libertés d'expression, de création, autonomie).

A ce jour, cette grille d'analyse globale nous a permis de construire deux grilles d'entretien collectif pour deux situations de regards croisés ; l'une sur les méthodes de l'arpentage et de lecture collective, l'autre sur la pratique artistique dans l'apprentissage de la langue. Elle a été réajustée suite au premier entretien collectif croisé. Elle ne peut pas être figée. C'est à l'épreuve d'analyses collectives de pratiques d'éducation populaire diverses que nous serons de plus en plus à même de comprendre le croisement entre l'éducation populaire et l'exercice des droits culturels.